

## Conditions générales de participation

### Concours influenceurs Terre&Nature Junior

#### 1. Organisation

Le concours « Influenceurs Terre&Nature Junior » est organisé par **Terre&Nature Publications SA**, Chemin des Tuilières 3, 1028 Préverenges (VD), Suisse (ci-après « l'Organisateur »).

Le concours se déroule du **10 novembre au 15 décembre 2025** inclus.

#### 2. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en Suisse et disposant d'un profil public actif sur les réseaux sociaux (Instagram, TikTok ou équivalent).

La participation est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

L'inscription se fait via le formulaire en ligne prévu à cet effet, dans le délai fixé au **8 décembre 2025 à 23h59**.

Les participants doivent :

- publier une ou plusieurs stories sur leur profil public présentant le magazine *Terre&Nature Junior* entre le 10.11.2025 et le 15.12.2025 ;
- mentionner le code promo personnel fourni par l'Organisateur ;
- transmettre à l'Organisateur une capture d'écran des statistiques de vues de leur story avant le 18.12.2025.

#### 3. Détermination du gagnant

Le ou la gagnant·e est la personne dont la story obtient le **plus grand nombre de vues cumulées**, sur la base des données communiquées et vérifiées par l'Organisateur.

La créativité et le taux d'engagement pourront être pris en compte à titre indicatif, sans incidence juridique sur la désignation finale.

#### 4. Prix

- Le ou la gagnant·e reçoit un **montant unique de CHF 1'000.-**, versé par virement bancaire sur l'IBAN communiqué lors de l'inscription.
- Le prix est personnel et **ne peut être transféré à une autre personne ni converti sous une autre forme (biens, services, etc.)**.
- Le versement du prix interviendra après la vérification complète des données fournies par le ou la gagnant·e et au plus tard fin janvier 2026.

#### 5. Commissions sur les abonnements

- Chaque participant bénéficie d'une **commission de 10 % sur les abonnements générés** via son code promo personnel.
- L'offre de réduction pour leur communauté est **valable du 10 novembre 2025 au 15 janvier 2026**.
- Les ventes réalisées au-delà de cette période ne seront pas prises en compte.
- Les commissions seront calculées sur la base des ventes enregistrées jusqu'au 15 janvier 2026 et **versées à fin janvier 2026**, par virement sur l'IBAN fourni par le participant.
- Les montants sont calculés sur le total TTC des abonnements payés et validés.

#### 6. Données personnelles

Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse, email, IBAN, profils de réseaux sociaux, statistiques de story) sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion du concours,
- le suivi des participations,
- le versement des prix et commissions,
- la communication liée au projet Terre&Nature Junior.

Ces données sont traitées de manière confidentielle et ne sont transmises à aucun tiers non autorisé.

Elles sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à la gestion du concours et aux obligations comptables, puis supprimées.

Les participants disposent d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de leurs données en écrivant à : [marketing@terenature.ch](mailto:marketing@terenature.ch).

Le traitement des données s'effectue conformément à la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD)** en vigueur en Suisse.

---

## 7. Responsabilité

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'erreurs techniques, de transmission ou de données inexactes fournies par les participants.

Toute tentative de fraude, d'utilisation abusive ou de manipulation des résultats entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Les décisions de l'Organisateur sont **définitives et sans recours**.

---

## 8. Droit applicable et for juridique

Le présent concours est régi exclusivement par le **droit suisse**.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution est soumis à la compétence exclusive des **tribunaux du canton de Vaud**.